



## **DECLARATION DU SE-UNSA au groupe de travail du 30 juin 2010**

Le SE-UNSA s'est toujours opposé à la mise en place des nouvelles modalités de mouvement au motif qu'elles n'apportaient aucune amélioration pour les enseignants d'une part, et qu'elles étaient totalement opaques, d'autre part.

Avec le renoncement au mouvement en 2 phases, avec 2 saisies de vœux possibles, que vous avez décidé de mettre en vigueur cette année, nous vivons l'expérience malheureuse de la conjugaison de la phase d'ajustement et des vœux géographiques. Le résultat est plus que catastrophique !

Les commissaires paritaires du SE-UNSA ont travaillé sur les documents préparatoires depuis vendredi soir, ils sont catégoriques : les affectations des collègues restés sans poste à l'issue de la CAPD de mouvement du 31 mai dernier sont : incompréhensibles, invérifiables, inexplicables !!

Malgré les nombreux appels téléphoniques avec vos services, les réponses apportées ne permettent toujours pas de vérifier l'équité de traitement des collègues.

Le SE-UNSA ne peut cautionner un tel système et dénonce avec force cette gestion opaque des personnels qui ne peut être contrôlée !

Le SE-UNSA vous demande d'apporter, au cours de la présente réunion du groupe de travail, toutes les explications nécessaires à la transparence des affectations.

Par ailleurs, le SE-UNSA vous enjoint de prendre en considération et d'apporter une réponse individuelle à toutes les demandes d'explication ou de révision d'affectation qui vous seront adressées puis de nous en communiquer la liste lors de la réunion de la Commission Administrative Paritaire Départementale de rentrée.

Par ailleurs, compte tenu de l'émoi provoqué dans la profession par l'annonce du projet de loi sur la réforme des retraites et plus particulièrement par les dispositions concernant les parents de 3 enfants et plus, le SE-UNSA vous demande, en votre qualité d'employeur, d'adresser au plus vite un courrier aux enseignants du département pour les informer sur les modifications annoncées et les possibilités de départ à la retraite qui leur sont maintenant proposées.